



## Licenciement DP avec erreur de la Direccte

-----  
Par marie1970

Bonjour, je suis déléguée du personnel et j'ai reçu mon recommandé de la Direccte par la poste qui valide mon licenciement.

Il y a une erreur dans ce courrier, le nom qui y apparaît dans l'une des phrases n'est pas le mien mais celui d'une autre personne. j'ai appelé l'inspection du travail, une secrétaire m'a confirmé qu'en effet il s'agissait d'une erreur mais la correction n'a pas été faite....

Le courrier en recommandé est arrivé dans ma boîte aux lettres non-corrigé.

Cela peut-il retarder la date de mon licenciement ?

Puis-je contester la procédure ?

Merci de votre réponse .